

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.681.027.1 DU 26 NOVEMBRE 1991

Doseuses pondérales CELLIER modèle CELMATIC D_X

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-882 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société CELLIER, Département ensachage, rue Paul Girod, ZI Bissy, 73000 Chambéry.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 89.1.01.642.1.3 du 25 janvier 1989 (1), relative aux doseuses pondérales CELLIER modèle CELMATIC AX.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales CELLIER modèle CELMATIC D_X diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par :

- leur dispositif récepteur de charge constitué par un dispositif attache-sac relié au dispositif équilibreur et transducteur de charge.
- le dispositif indicateur numérique qui peut être celui équipant le dispositif électronique de mesure et d'asservissement ARPEGE modèle IDM2/IDM3 approuvé par la décision n° 89.1.04.644.1.3 du 3 juillet 1989 (2) (en plus des dispositifs cités dans la décision précitée).

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1989, page 126.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 901.

- le dispositif équilibreur et transducteur de charge dont les capteurs peuvent être de marque SCAIME type F 30 X, faisant l'objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 88.4.06.651.5.3 du 17 mars 1988 (en plus des types cités dans la décision précitée).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET